

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Le Canton a besoin d'un musée des Beaux-Arts

On peut penser qu'un musée des Beaux-Arts doit être au centre de la ville, comme un diamant dans un écrin. On peut aussi penser, fondation Beyeler et Römerholz à l'appui, qu'il jouera aussi bien son rôle à l'extérieur, pour autant que les transports publics et les places de parc répondent à la demande. Certains jugent à la fois banal et disproportionné le projet sur lequel nous voterons le 30 novembre, d'autres estiment que ses lignes simples et ses grandes surfaces calmes s'accordent au paysage lémanique, fait pour l'essentiel de grands pans de montagne, de ciel et d'eau. Remarquons en passant que seuls l'âge du bâtiment et l'habitude que nous en avons nous empêchent de frémir devant la tourte néo-florentine de Rumine. Les uns craignent que le montant originel de soixante-huit millions ne se transforme en huitante ou nonante millions. D'autres doutent même que le musée hébergera durablement la collection Planche. Mais ce sont des appréciations ou des prévisions sur lesquelles on peut légitimement diverger. En tout cas, aucune d'entre elles ne nous semble déterminante.

Ce qui est déterminant pour le comité d'opposition, c'est le fait qu'on prévoie d'ériger le musée sur les berges mêmes du Léman. Ce fait, estiment-ils, est inadmissible dans son principe. Le bord du lac n'est pas extensible. Il est déjà trop construit. Sa pureté native, que Bocion, Hodler et combien d'autres

ont chantée sur tous les tons, est suffisamment abîmée par l'homme. C'est un devoir absolu de préserver ce qui en reste: n'importe quel édifice de plus serait un édifice de trop!

Cette position sans appel repose, sans que ses partisans en soient forcément conscients, sur le préjugé que toute construction humaine porte en tant que telle une atteinte au paysage. Il jugent cette atteinte acceptable, sous mille et une conditions, quand le paysage est ordinaire. Elle ne l'est plus quand le lieu est particulièrement beau, voire, comme le lac, unique. Il ne s'agit pas d'une opinion, mais d'un dogme.

Nous contestons ce dogme. Non que nous demandions qu'on puisse construire n'importe quoi n'importe où au nom de la liberté individuelle et de la propriété privée. Non que les bords du lac n'appellent pas une protection particulière, en particulier contre la laideur et la banalité ordinaires. Nous disons simplement que dans ce domaine, on doit garder une place pour les exceptions. Et quelle exception plus justifiée qu'un musée des Beaux-Arts, qui se trouvera à sa place idéale dans un paysage sublime? Ce ne sont pas les visiteurs de l'Hermitage qui prétendront le contraire.

Face à ce dogme, les partisans invoquent le besoin que nous avons d'un nouveau musée. Rumine est vieillot, et surtout trop petit pour les milliers d'œuvres entassées dans ses sous-sols.

Pour ne parler que des peintres de chez nous, sait-on que nous avons notamment trente-quatre Borgeaud, septante-trois Bocion, septante Vallotton, sans parler des gravures, et des Gleyre, des Grasset, des Steinlen, des Biéler en veux-tu en voilà? Nous avons besoin d'un musée plus étendu et qui les mette en valeur. Le musée projeté répond à ce besoin. Sa surface est presque trois fois plus grande, on pourra y exposer dans un espace plus adéquat une part plus importante de ces trésors ignorés du public.

«Nous ne contestons pas la nécessité d'un nouveau musée», répondent en substance les opposants. Nous avons d'ailleurs notre propre projet, le «Grand Rumine», qui rénove le musée actuel et l'agrandit en le mettant en réseau avec les bâtiments environnants.

On ne saurait mettre sur pied d'égalité ce prétendu contre-projet, qui n'est qu'une idée hâtivement mise sur pied, et l'objet soumis à notre approbation. Ce que nous avons là, c'est certes une idée, mais c'est aussi toute la maturation de cette idée. C'est toutes sortes d'accords parvenus à terme, passés entre les maîtres de l'opération et les milieux concernés, architectes, entreprises de construction, politiciens et chefs de service, spécialistes des musées, propriétaires de collections, sur l'ampleur et la forme du projet, sur le lieu et l'environnement, sur les matériaux et les voies d'accès. Le projet noue la gerbe de quantité d'efforts et de

réflexions, de débats, d'oppositions dénouées, d'avancées et de compromis. Par ce long travail préparatoire qui conduit de l'idée pure au fait concret, le projet s'est fait peu à peu sa place dans la représentation qu'on a de l'avenir de la Ville et du Canton. Si le musée devait être refusé en votation, cette place serait immédiatement occupée par d'autres soucis, d'autres «priorités», la gerbe se dénouerait, les forces qui convergent pour le soutenir se dissiperaient. Les millions promis par diverses fondations privées ne resteraient pas à disposition, et les collections Planque, Pauli et Dubois partiraient pour d'autres cieux. Cela au moins est certain. Avec un nouveau départ, il faudrait une génération pour arriver au point où nous en sommes aujourd'hui.

On ne saurait présenter sous forme d'alternative le projet soumis à notre vote et le prétendu contre-projet des opposants. Ce dernier n'est qu'une pièce marginale de leur arsenal argumentatif, un leurre destiné à calmer les mauvaises consciences.

Au sens strict, nous allons voter sur un crédit d'étude de trois cent quarante mille francs. Mais en fait, tout le monde en convient, c'est la création même d'un musée des Beaux-Arts digne du Canton qui est en jeu. Si le peuple accepte le projet, les opposants ont d'ores et déjà annoncé qu'ils conduiront une guerre de tranchées en multipliant les recours de façon à repousser indéfiniment l'aboutissement des travaux. Un vote très net de la population pourrait les en dissuader.

OLIVIER DELACRÉTAZ

† Horatiu Radulescu (1942-2008)

Le 7 octobre dernier, un avis mortuaire paru dans *24 heures* annonçait le décès de Monsieur Horatiu Radulescu, «à la suite d'une maladie foudroyante». Une photo présentait un personnage qui pourrait avoir été entrepreneur ou maître-boucher: il ressemble à Danton, au portrait imaginaire du marquis de Sade par Man Ray, et plus encore à Beethoven – sans la tignasse; le Beethoven renfrogné et généreux de Bourdelle: «Moi je suis Bacchus qui pressure pour les hommes le nectar délicieux...» Beethoven! voilà la vraie ressemblance. Et pas seulement physique: ainsi ce compositeur, l'un des plus doués de sa génération, désormais inhumé dans le cimetière de Clarens, vivait parmi nous et nous ne le savions pas!

Il était l'époux d'une musicienne anglaise, violoncelliste à l'Orchestre de Chambre de Lausanne.

Radulescu est généralement désigné comme un des initiateurs de la musique dite «spectacle». Mais son génie l'a porté bien au-delà de ses recherches fructueuses et déjà lointaines sur la nature du son et le dévêtement des harmoniques supérieures. Ainsi sa musique, au contraire de celle de ses contemporains qui barbotaient encore dans les marais stériles du sérialisme intégral, sonne toujours juste, parce qu'issue d'une expérience auditive et non d'une fu-

meuse arithmétique. Par ses influences orientales (byzantines et hindoues surtout), la musique de Horatiu Radulescu se déroule comme un rituel religieux puissant et raffiné. La matière sonore est constamment d'une fascinante originalité: une musique inouïe mais très audible.

Comment expliquer qu'un tel génie reste relativement méconnu, et surtout dans l'ombre de confrères de moindre calibre? Son originalité, d'abord. Doit-on rappeler que, de leurs temps, Paisiello et Salieri étaient considérés comme les égaux de Mozart? Par ailleurs Radulescu n'a jamais été très soucieux de sa publicité, se tenant à l'écart de toute coterie artistique et défendant son indépendance. Ensuite son caractère entier lui a attiré quelques solides inimitiés. Ses jugements sur les musiciens du XX^e siècle sont sans appel: Chostakovitch? «De la merde!» Schnittke? «Tutti frutti.» Quand à Boulez, il estime qu'il laissera surtout le souvenir d'un habile administrateur. Les anciens n'échappent pas à ses opinions radicales: tout pour Josquin des Prés, Beethoven (le dieu!) ou Bruckner; mais pas Mahler: «Sa musique est vide.»

Qu'on se rassure: on peut continuer à écouter Mahler sans arrière-pensée, goûter à l'art d'accommoder les restes à la façon Schnittke, et aimer Radulescu. Pour se familiariser avec l'œuvre de ce géant excès-

sif, je conseille de commencer par son *Concerto pour piano* op. 90 (1995-1996) «*The Quest*». La commercialisation de l'enregistrement de cette vaste partition (50 minutes) par ses créateurs a été un grand succès: 25000 exemplaires vendus, ce qui est exceptionnel pour de la musique dite «contemporaine». Pauvre de vous si vous n'êtes pas immédiatement conquis par les sublimes fanfares initiales du premier mouvement! A-t-on rien entendu d'aussi neuf depuis les *Symphonies d'instruments à vent* de Stravinski? Les internautes trouvent sans difficulté sur *Youtube* l'ahurissante prestation de Vincent Roger dans une pièce pour alto solo *Das Andere* op. 49.

Eric Tanguy, son élève pendant quatre ans, a le jugement un peu brouillé par la douleur d'avoir perdu son maître: «Pour moi, il est l'égal de Bach et de Beethoven.» Toutefois, il est certain que nous venons de perdre un très grand artiste. Roumain naturalisé français, nous n'aurons pas le ridicule d'en faire un compositeur vaudois, mais c'est un honneur de savoir qu'il repose chez nous.

JEAN-BLAISE ROCHAT

Référence: Horatiu Radulescu, «*The Quest*», Concerto pour piano op. 90, Orvin Stürmer, piano, Radio-Sinfonie-Orchestre Frankfurt, dir Lothar Zagrosek, ICD C PO 999 589-2, 1998.

L'arroseur arrosé

Le quotidien *Le Matin*, selon une information parue le 8 octobre dans *l'Express* (Santi Terol: «Fronde neuchâteloise contre les usages du quotidien orange»), a invité ses lecteurs «à informer la rédaction par tous les moyens sur la vie vécue des gens publics». En réponse, une quarantaine de personnalités neuchâteloise, ont publié ce texte:

[...] «Nous appelons dès lors toute personne qui pourrait nous transmettre des documents éclairants, photos volées, anecdotes croustillantes, écarts de conduite, mœurs, amours et compagnonnage de ces personnalités publiques que sont les journalistes du *Matin*, rédactrice en chef comprise, à nous les transmettre pour publication sur un site internet dédié». [...]

Cette nouvelle version de l'arroseur journalistiquement arrosé n'a guère été appréciée, nous dit-on, par la rédactrice en chef du quotidien lausannois.

E. J.

Edmond-Henri Crisinel, émois et frissons

Sur la couverture de l'édition Poche Suisse de l'Age d'Homme des œuvres de Edmond-Henri Crisinel, un dessin de Jean Apothéloz présente l'homme ou plutôt l'esquisse. La tête renversée sur sa droite est un peu inclinée et presque de profil, les yeux sont clos derrière des lunettes de fer rondes. On pourrait voir dans l'attitude quelque pudibonderie d'adolescente devant un appareil photographique si la bouche n'était pas si grave. Après réflexion, il apparaît que le terme le plus adéquat pour décrire cette attitude est celui, non de songeuse, mais de recueillie.

Le mystère Crisinel est bien gardé sous ces traits prudents et délicats, il est d'autant mieux gardé qu'il est libre, les contours du dessin laissant des espaces vides, de la lumière. Quoi de plus à propos, en définitive, pour illustrer une œuvre dans son entier inscrite sous le signe de Saturne, lui-même contemplé depuis la fenêtre d'une maison de santé? Le château de Prilly où il séjourne en 1930 lui inspire par ailleurs ces vers:

Château bordé de calme et de feuillage
[épars
C'est ici le séjour de la Mélancolie!
De ces nobles bosquets la chaîne est un
[rempart
Où vient mourir l'écho de tes crimes,
[Folie!
Passant, la grille est close et le soir
[tombe. Va!
Tu ne comprendrais pas ce qui
[tourmente et ronge.
Dans leur trouble sommeil les ombres
[d'ici-bas.
Maison des morts – îlot perdu – débris
[de songe.¹

Crisinel, qui a intitulé l'un de ses recueils *Le Veilleur*, est bien davantage qu'un être promis aux insomnies par son anxiété native et ses troubles psychiques. Il se dresse sur un seuil afin d'être le témoin d'une expérience hors du commun que le recours à la littérature permet de transcender. Le poète, alors que les ombres ses consœurs dorment, quoique mal, lasses d'avoir trop crié, reste à la limite entre les deux mondes, sur le rempart – ce rempart qui ne le protège guère mais semble n'être là que pour les autres, les vivants –, ce afin de nous mettre en garde et simultanément de nous offrir le plus bel accès qui puisse être, par l'intermédiaire de son chant, à ce séjour de la Mélancolie. Qui mieux que lui peut rapporter avoir «[maintes] fois vainqueur traversé l'Achéron / modulant tour à tour sur la lyre d'Orphée / les soupirs de la sainte et les cris de la fée»? Eh bien Nerval, justement, dont on ne peut se défaire en évoquant le sujet, pas plus qu'on ne peut se défaire des correspondances qui s'établissent entre eux lorsqu'on a connu l'un et l'autre.

Une proximité troublante

Est-ce réduire à un rôle de suiveur le poète vaudois que de souligner ses affinités électives avec l'illustre auteur des *Filles du Feu*, et surtout d'*Aurélia*? Je serais tenté de répondre par la négative puisque l'intégrité de l'homme était telle qu'il a brûlé intégralement les épreuves de son premier recueil, en 1918, ainsi que les rares exemplaires qui furent reliés car «l'imitation de ses poètes préférés y était trop sensible»². Aussi si Crisinel a lu Nerval, ce n'est que partiellement, ou plus tard, toujours après avoir écrit ses propres poèmes. Et malgré l'enthousiasme qu'il confie dans une lettre à Gustave Roud en février

1937 au sujet d'un ouvrage d'Albert Béguin sur Nerval, il n'est pas exclu que cet intérêt subit n'ait jamais débouché sur une lecture systématique ou précipitée de Nerval³. Et qu'*Alectone* ait été terminée avant que Crisinel ne prenne connaissance d'*Aurélia*; c'est du moins ce qu'affirme Weber-Perret dans l'hommage qu'il lui consacre dans la *Revue de Belles-Lettres*⁴. Ces débats sont pour le moins inutiles dans la mesure où l'œuvre crisinellienne n'est nullement semblable à celle de son alter ego parisien. Si *Alectone* est si proche d'*Aurélia*, c'est qu'y vibre la même détresse et qu'y résonne le même désir de survie et de dépassement dans le recours au médium de l'écriture – tout le processus de création faisant face aux mêmes fantômes qui les emporteront tous deux.

Le journaliste lausannois

En termes d'exotisme, il est certes remarquable que l'on n'est guère avec Crisinel en face d'un personnage aussi pittoresque que fut Nerval. Nul voyage en Orient et point de paradis artificiels chez le natif de Faoug, au bord du lac de Morat, qui à quarante-huit ans avouait à son ami Alfred Wild n'être pour des raisons financières encore jamais allé de sa vie à Paris. Les deux rirent alors de cette «rosserie de la vie.»⁵ Difficile de trouver plus sédentaire que ce Vaudois qui fit son collège puis son gymnase à Lausanne où il emménagea avec sa mère en 1907. Sa vie fut rythmée par des visites à des amis en divers endroits du Canton, notamment à Leysin où il se rendait régulièrement. Un séjour plus lointain, dans la région zuricoise, fut le théâtre de sa première crise en 1918 qui devait l'amener à un internement à l'hôpital psychiatrique de Cery. Cette même année, il a écrit *Divagations*, un recueil de poèmes qu'il détruira, puis recomposera de mémoire des années plus tard et qu'il laissera inachevé, faute de se souvenir. 1921 est l'année de son embauche à la *Revue de Lausanne* et 1928 celle où Gustave Roud lui fera cadeau d'un exemplaire d'*Adieu* «s'excus[ant] de la liberté qu'il prend de [lui] proposer la lecture de ce tout petit ouvrage»⁶. Les deux hommes ne se sont alors jamais rencontrés, pourtant ce sera le premier acte d'une correspondance de vingt ans qui va petit à petit ramener Crisinel vers l'écriture et surtout vers la publication, puisque c'est Gustave Roud qui inter-cède auprès de Daniel Simond pour la première publication de l'*Élégie* dans la *Revue Suisse Romande*. C'est aussi lui qui va l'encourager sans cesse et le pousser à présenter au public le fruit de son travail poétique.

L'écriture comme thérapie

L'*Élégie de la Maison des Morts* est une narration de son deuxième internement psychiatrique qui eut lieu en 1930 au château de Prilly, alors une clinique dirigée par Madeleine Jacot Guillarmod, la veuve du célèbre médecin alpiniste décédé en 1925. Le premier quatrain, cité plus haut, évoque le cadre du château, le dernier parle de son retour dans la société tandis qu'il confie: «Quelques secrets, ravis à la nuit des grands vents / M'ont laissé des lueurs dont vit mon espérance.» Ces deux vers semblent appuyer une note d'espoir arrachée à la traversée de l'épreuve, mais ils ne semblent pas effacer pour autant deux vers du milieu du poème qui nous rappellent que «sachant que jamais plus la fleur ne sera fleur / par delà les œillets [il] regarde la terre».

Toute l'œuvre se construira ensuite comme l'action d'un témoignage, à plus forte raison que d'autres crises vont survenir au fil des ans. Dans son livre *Ce qui reste d'Auschwitz*, Giorgio Agamben fait bien la distinction entre deux acceptions du mot témoin, différenciant en latin le *testis* du *superstes*. Dans le premier cas, il est question du tiers entre deux parties, ce contemplateur de l'extérieur, tandis que dans le second, de celui qui a traversé de bout en bout un événement. Cette croix à porter, à savoir la traversée de l'événement, prend dans le *Veilleur* l'aspect d'une mission divine: «Pour vous mes sœurs, dormez, je saurai vivre! [...] Ma loi, c'est de veiller [...] C'est d'entrevoir, dans l'ombre, obscurs symptômes / Tout ce que Dieu condamne et qui faiblit». Mais comme par fatalité et malgré les incessantes apostrophes dirigées vers les cieux, le poète demeure seul puisque le dernier vers du poème constate: «rêve d'un soir, et le ciel reste sourd[...]»

Alectone, ce chef-d'œuvre en prose où culmine et se résout l'entreprise amorcée dans les deux poèmes évoqués ci-dessus, s'achève par une interrogation: «Ai-je achevé ma course? [...] O Cour de justice! ô Prophètes de sel et de pierre autour de moi, Juges et Patriarches! dites si je suis retombé dans la faute qu'atteste, tatouage pâle mais horrible, l'incision de ma vie spectrale...» Le parcours qui nous est proposé à la recherche d'*Alectone* à travers les couloirs étroits et sombres de la folie est un parcours inoubliable et un texte d'une force dérangeante que Crisinel «déteste dix mois sur douze» souhaitant «tellement pouvoir écrire autre chose que ces horreurs»⁷ ainsi qu'il le confie à Gustave Roud. Et pourtant quelle réussite... et quel courage que cette perpétuelle lutte avec l'Ange, sans cesse recommencée et toujours remportée, à mesure que s'élabore l'œuvre.

De lumineuses éclaircies

Cette confrontation avec l'horreur de la maladie mentale sous-tend toute l'œuvre sans pour autant la résumer. Des poèmes explorant une gamme d'émotions allant de la vision bucolique (*Cloches de mon église*) à l'acérbe et sarcastique description d'une chambre d'hôpital (*Laboratoire*) en passant par des poèmes d'inspiration mythologique aux rythmes savants et aux subtiles images (*Léda, Dionysos d'Exekias*). Chaque recoin du recueil donne matière à se laisser surprendre et emporter par ces «miracle[s] d'un seul vers après tant

de silence» à quoi lui-même était si sensible et si reconnaissant après ses crises.

Crisinel s'est donné la mort le 25 septembre 1948, laissant derrière lui un petit livre, qui contient tout. Ce qui nécessite des milliers de pages chez d'autres auteurs est donné chez Crisinel avec toute la force de quelques mots longtemps portés comme autant de couronnes d'épines, mais qui une fois déposés sur le papier ont su créer une œuvre éternellement jeune et universelle, symbole du pouvoir de la langue qu'elle incarne. Ce serait par ailleurs un tort d'autant plus grand d'ignorer cette œuvre qu'elle tient tout entière dans un livre de poche et qu'elle offre ainsi l'occasion à tous ceux qui ont la vantage facile de clamer très haut, après quelques heures de lecture, qu'ils ont *tout* lu de lui et qu'ils l'adorent.

Pour conclure, j'avais songé un instant à m'attaquer à la timide paresse des professeurs de gymnase, qui préfèrent explorer avec leurs classes l'univers nervalien parce qu'il est balisé d'une très riche littérature secondaire et d'accompagnements didactiques, tandis que Crisinel, notre plus discret et d'autant plus précieux compatriote, nécessiterait un travail de préparation plus intense en amont... Mais je me rétracte avec émoi au souvenir d'un certain professeur du gymnase Auguste Piccard qui se reconnaîtra peut-être lisant ces lignes, qui m'a ouvert à cette œuvre puissante. Je lui dois un compagnon de route aux trésors intarissables et je salue ici un travail de transmission qui est une belle réussite, espérant à mon tour avoir su transmettre par cette humble présentation une curiosité certaine à ceux qui ne connaissent l'œuvre et une furieuse envie de s'y replonger à ceux qui l'auraient oubliée ou depuis longtemps négligée.

YVES GUIGNARD

¹ Edmond-Henri Crisinel, *Œuvres*, L'Age d'Homme, Lausanne, 2001, p. 51.

² *Edmond-Henri Crisinel 1897-1948*, La Revue de Belles-Lettres, 93^e année, N° 1, Lausanne, 1968, p. 49.

³ *Correspondance 1928-1947*, Gustave Roud *Edmond-Henri Crisinel*, Cahier Gustave Roud N° 7, Association des Amis de Gustave Roud, Carrouge, 1997, p. 30.

⁴ *Edmond-Henri Crisinel 1897-1948*, La Revue de Belles-Lettres, *op. cit.*, p. 53.

⁵ *Ibidem*, p. 50.

⁶ *Correspondance 1928-1947*, Gustave Roud *Edmond-Henri Crisinel*, Cahier Gustave Roud, *op. cit.*, 1997, p. 13.

⁷ *Ibidem*, p. 62.

Urticante péréquation

La question fiscale bouronne dans bien des communes vaudoises. Dans *24 heures* du 18 octobre, Mehdi-Stéphane Prin aborde le sujet:

«A l'heure de renégocier la péréquation financière entre les communes, des municipalités ne comprennent pas pourquoi elles continueraient de participer aux dépenses des centres urbains. Une nouvelle guerre entre les villes et les campagnes – si courante durant ces deux derniers siècles – menace d'éclater. Cette fois pourtant, Vaud n'a plus rien d'un canton paysan. Plus de 70% de sa population vit dans des terres fortement urbanisées.»

Suit le couplet, sans nuance, sur les communes trop nombreuses et «incapables de faire face à des réglementations toujours plus compliquées.»

Plus original – et plus pertinent – est le jugement porté par le journaliste sur le cas particulier de Lausanne:

«La première ville de Suisse avec un métro, payé par tout le canton, a sa part de responsabilités dans les tensions actuelles. Elle n'assume tout simplement pas le statut de capitale que lui confère la nouvelle Constitution vaudoise. Au lieu de jouer l'apaisement, de tisser des liens avec le reste de l'agglomération, ses élus continuent de creuser leur dette avec arrogance. Difficile après d'expliquer aux syndicats des petites localités, qui peinent à boucler leur budget, pourquoi ils doivent participer aux dépenses d'une ville qui vit au-dessus de ses moyens depuis des années.»

Le clientélisme électoral a toujours un prix. A Lausanne, il est exorbitant.

Ph. R.

Une éthique éthérée

Le 30 novembre, les Confédérés devront accepter ou refuser la révision de la Loi sur les stupéfiants. Adoptée par les Chambres en mars dernier, contestée par un référendum de l'Union démocratique fédérale, cette révision consacre la politique dite «des quatre piliers».

Aux trois piliers traditionnels que sont la prévention, la thérapie et la répression, cette politique ajoute le pilier de l'«aide à la survie». Nous devons nous prononcer en même temps sur l'initiative pour la dépénalisation du cannabis.

Si le non au cannabis en libre accès est œcuménique, ni la Conférence des évêques suisses ni la Fédération des Eglises Protestantes de Suisse ni même la Fédération romande d'Eglises évangéliques n'ont pris position sur la révision de la Loi sur les stupéfiants. La presse nous dit que, de toutes les Eglises cantonales, seule l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud se serait prononcée. Elle aurait dit clairement oui à la révision de la loi sur les stupéfiants. Or, aucun débat n'a eu lieu au Synode à ce propos.¹

Les explications de M. Reymond

M. Antoine Reymond, pasteur et membre permanent du Conseil synodal, déclare ce qui suit: «Il ne faut pas remettre en cause les efforts engagés toutes ces dernières années en matière de soins, apportés aux personnes dépendantes aux psychotropes et à l'amélioration de la gestion des problèmes de dépendances. L'usage de stupéfiants, dispensés dans un cadre thérapeutique précis pour aider à la survie de toxicomanes, nous apparaît une nécessité. Souvent, il n'y a pas d'autres manières d'accompagner ces personnes pour stabiliser leur état et pour qu'elles puissent se réinsérer socialement. Il nous faut apprendre à vivre avec des gens qui ont ce genre de fragilités. Si on ne peut assurer aux personnes dépendantes un traitement suivi, elles chercheront for-

cément à se fournir en substances illécitales dans la rue.»

Et M. Reymond de préciser: «Nous ne sommes évidemment pas pour la consommation de drogues et nous ne soutenons en aucun cas l'initiative pour la dépénalisation du cannabis.»²

L'aide à la survie

Le conseiller national Claude Ruey se déclare atterré par la prise de position de M. Reymond. On le comprend. Il écrivait en 2003:

De deux choses l'une: soit le fait de chercher à se mettre dans des états seconds, le fait de se rendre incapable d'affronter le réel, le fait de détruire sa santé physique et mentale est un problème, qui mérite une solution formulée dans la loi, et cette solution est d'abord l'interruption de la pratique nocive, donc l'abstinence et un suivi éducatif ou psychiatrique adéquat; soit la consommation continue et excessive de substances modifiant les états mentaux est considérée comme normale, y compris si elle rend les personnes incapables de jouer leur rôle dans la société, et les rend dépendantes de l'aide sociale et de l'AI (ce qui est le cas pour la majorité des personnes atteintes) et, dans ce cas, on voit mal comment ne pas qualifier cette attitude de laxisme de cynisme.»³

Et encore ceci: *Au lieu d'aider à la vie, la loi instaure et pérennise l'aide à la «survie». C'est particulièrement pervers d'aider à survivre, au lieu d'aider à vivre. Les Grecs distinguaient le «zein», le vivre, commun à tous les animaux, du «eu-zein», du «bien-vivre», qui est réservé aux humains vivant dans des sociétés policées. Le Département fédéral de l'intérieur a inventé le «sur-vivre». il n'y a pas de terme grec pour cela. Et aucune société, jusqu'ici, n'a réussi à fonder une mesure d'amour et d'aides sur une notion pareille. Cela revient finalement à poser un regard pessimiste sur les toxicomanes et leur avenir. Au lieu de les*

sortir de leur misère et leur permettre de retrouver une vie réelle, on se borne à les accompagner dans leur dérive en les considérant comme condamnés à terme.»⁴

Nous partageons les opinions de M. Ruey: l'aide à la survie n'est pas seulement mauvaise en elle-même. Parce qu'elle brouille les repères, fait passer la drogue pour quelque chose de tolérable et revient à tendre une bouteille à un alcoolique, elle nuit gravement à la prévention, à la thérapie et à la répression.

La lutte pour l'abstinence

M. Reymond reproche aux opposants à la distribution de drogue leur «éthique éthérée et spiritualisante». Il estime qu'«être chrétien, c'est s'occuper de ceux dont le cerveau et le mode de vie ont été détruits par la drogue, quel que soit leur état.»⁵ Nous souscrivons à cette dernière phrase. En revanche, nous retournons à M. Reymond son reproche à propos d'une éthique éthérée et spiritualisante.

Si la foi chrétienne nous enjoint d'aimer le pécheur et de détester le péché, nous craignons qu'en l'occurrence, M. Reymond ne perde cette règle de vue. Il nous semble qu'accepter la distribution de drogue revient à abandonner les drogués tout en niant le caractère vicieux de leur pratique. Voilà qui est bien plus éthéré que de lutter pied à pied pour sortir quelqu'un de la dépendance.

Or, cette dernière démarche est la seule défendable. Elle est difficile, ingrate et parfois même dégoûtante. Elle oblige à regarder de près le misérable quotidien d'un drogué et à faire preuve de dureté envers celui-là même que l'on désire aider. De plus, cette démarche est d'une efficacité incertaine. Cependant, si elle ne libère pas systématiquement de la drogue, elle restaure toujours la dignité du drogué, par le seul fait qu'elle lui reconnaît un minimum de volonté et de liberté.

Nous admirons les personnes engagées pour elles-mêmes ou pour autrui

dans la lutte pour le retour à l'abstinence en matière de drogues.

Les renoncements attribués à l'Eglise

D'aucuns pourraient se réjouir de ce que la position de M. Reymond fait moderne, ouvert et tolérant. De bons chrétiens pourraient croire naïvement que cette attitude aura au moins pour effet de rendre notre Eglise plus populaire et, pourquoi pas, de faciliter l'évangélisation du Canton. Rien n'est plus faux. De tels renoncements témoignent d'une faiblesse peu séduisante.

Fort heureusement, aucun débat n'ayant eu lieu au Synode et aucun communiqué de presse n'ayant émané de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, nous pouvons croire que la position présentée par la presse comme la position de notre Eglise n'est en fait que la position d'un ministre plus ou moins isolé.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

¹ Nous tenons la plupart de nos informations factuelles de l'article de M^{me} Nicole Métral intitulé *L'Eglise vaudoise pour la loi sur les stupéfiants*, paru dans *Le Courrier* du samedi 18 octobre. C'est cependant un membre du Synode de notre Eglise qui nous a renseigné sur l'absence de débat à propos de la Loi sur les stupéfiants au sein de cette assemblée.

² Ces deux citations de M. Reymond sont tirées de l'article de M^{me} Métral.

³ Claude Ruey, *Il n'y a pas de drogues innocentes*, in Comité romand contre la révision de la Loi sur les stupéfiants, *Echec au lobby de la drogue*, pp. 41 ss, p. 42.

⁴ *Ibidem*, p. 43.

⁵ Cité par M. Sébastien Jost, dans un article intitulé *Prescription d'héroïne: les milieux chrétiens déchirés*, publié dans le *20 minutes* du 9 novembre et disponible sur internet. Les déclarations de M. Reymond y sont mises en regard avec celles de M. Maximilien Bernhard, député UDF au Grand Conseil. Ce dernier compare la distribution de drogue à la remise d'une bouteille à un alcoolique.

Stupéfiants: 2 x NON le 30 novembre

La politique fédérale de la drogue commence par banaliser les drogues et leur consommation avant de les légaliser. De ce point de vue, l'initiative «cannabis» et la révision de la Loi sur les stupéfiants s'inscrivent dans un même processus. Pour le cannabis, on arrive au bout de ce processus et on nous propose de le légaliser. Pour les autres drogues dures (héroïne, cocaïne, etc.), la libéralisation est moins avancée mais la révision de la Loi sur les stupéfiants fait un nouveau pas dans cette direction.

L'initiative propose de légaliser le commerce et la consommation des produits à base de cannabis. On connaît déjà les effets: attractivité majeure sur les acheteurs et *dealers* étrangers; incitation à la consommation d'autres drogues; augmentation de la criminalité et de la violence, etc.

Mais surtout, l'initiative ignore que le cannabis d'aujourd'hui est une drogue dure et dangereuse qui engendre la dépendance chez le consommateur. Son action sur la santé peut être dramatique: troubles somatiques et maladies psychiques telles que psychoses, dépressions, attaques de panique, hallucinations, crises paranoïaques.

La nouvelle Loi sur les stupéfiants suit la même direction: la distribution officielle de stupéfiants aux frais des caisses maladie va s'étendre à la cocaïne et à d'autres drogues. Les cantons perdront le contrôle et pourront même être

contraints d'ouvrir des locaux d'injection et d'administration de stupéfiants, etc.

Les partisans de la loi lancent un leurre: à les entendre, c'est la distribution officielle d'héroïne et d'autres drogues qui seule permet d'éviter le retour à l'horreur des scènes ouvertes de la drogue. C'est le mensonge fédéral officiel de cette campagne! On remarquera que seule la Suisse a connu de tels débordements, et qu'elle est le seul pays à offrir des tournées d'héroïne ou de méthadone à ses toxicomanes. D'ailleurs, de nouvelles scènes ouvertes sont en train d'apparaître dans plusieurs villes de Suisse. A l'inverse, il a suffi d'un changement de politique de la part des responsables communaux, traduite par des interventions volontaires et déterminées des forces de police, pour mettre un terme à cette déplorable expérience.

Seule une politique axée principalement sur l'abstinence et qui combat sérieusement le marché et la consommation de la drogue peut corriger la triste évolution de notre pays. Elle seule offre des repères à la jeunesse et l'espoir d'un retour à une vie digne et libre pour les toxicomanes.

L'ouverture d'un local d'injection à Lausanne a été combattue avec succès l'an dernier. Nous y avons discerné les premiers signes d'une lassitude du corps social à la politique fédérale en la matière. Nous voterons 2 x NON le 30 novembre prochain.

G. D.

Une modification de la Constitution vaudoise

Le 30 novembre prochain, parmi les très nombreux objets soumis au vote populaire, il en est un qui passera totalement inaperçu, sauf des lecteurs de *La Nation*!

Le décret du Grand Conseil propose de modifier le dernier alinéa de l'article 131 de la Constitution vaudoise, article relatif à la composition et à l'élection des juges du Tribunal cantonal.

L'alinéa quatre, dans sa teneur acceptée le 27 novembre 2005, est le suivant:

La loi régit la désignation des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Les assesseurs, ce sont des spécialistes et des praticiens, appelés à seconder les juges cantonaux lorsque des questions techniques ou pratiques se posent à eux. La Cour de droit administratif et public (CDAP), c'est l'ancien Tribunal administratif, qui fait désormais partie intégrante du Tribunal cantonal (TC).

La nouvelle teneur de l'alinéa quatre proposée au scrutin est la suivante:

La loi régit la désignation des assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal.

L'adjonction concerne la Cour des assurances sociales du TC, qui correspond à l'ancien Tribunal cantonal des assurances, lui aussi intégré dans la

nouvelle juridiction cantonale supérieure.

On l'aura compris, le changement tient de l'ordre de la cosmétique et non pas du cosmique. On peut donc voter oui sans craindre de bouleverser l'ordre judiciaire vaudois. En passant, nous rappellerons toutefois la critique émise dans ces colonnes en automne 2005 (*La Nation* N° 1770 du 28 octobre 2005): la loi prévoit désormais l'élection des assesseurs du Tribunal cantonal par le Grand Conseil, et non plus par le Tribunal lui-même. A notre sens, ce changement est dommageable, car il fait courir le risque d'une politisation accrue des instances judiciaires.

A. ROCHAT

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

On nous écrit à propos du « fantastique échec du libéralisme »

M. Jean-François Baudraz, docteur ès «sciences» économiques, a réagi à notre dernier éditorial. Nous citons l'essentiel de son texte:

L'article de M. Olivier Delacrétaz m'a fort intéressé, mais m'a laissé sur ma faim. Car de quel libéralisme parle-t-il? S'il s'agit de celui de ces trente dernières années, je puis partager son opinion car il résulte d'une lente dérive commencée avant la deuxième guerre mondiale. Mais est-ce encore du libéralisme au sens où l'entendait Max Weber?

Le snobisme et les mathématiques ont malheureusement entraîné une foule de matières dans la dérive précitée.

Le snobisme, qui a entraîné toutes les écoles enseignant l'économie, la politique, le social, aujourd'hui l'éducation, etc. à vouloir se prétendre «scientifiques». Or ce vocable s'applique à l'étude de phénomènes observables et reproductibles. Il n'y a rien qui corresponde à ces deux adjectifs en ces matières, tant il est vrai que les phénomènes étudiés ne sont jamais reproductibles aux mêmes conditions, comme l'enseignait le professeur François Schaller.

Les mathématiques, dont l'usage de plus en plus abscons était nécessaire à l'acquisition du graal ultime... la qualification de «scientifique».

Et pourtant ce ne sont pas les alertes et démonstrations d'inutilité, ce ne sont pas les échecs qui ont manqué. Mais loin de décourager, ils ont provoqué une fuite en avant vers des théories sans cesse plus étroites et éloignées des réalités économiques.

Durant la deuxième guerre mondiale, des approches liées à la théorie des jeux et à la recherche opérationnelle naissante furent utilisées avec quelque succès, spécialement dans la guerre du Pacifique. Mais il faut convenir que les variables à étudier n'étaient guère nombreuses. Le nombre de navires, leur capacité, vitesse, armement, rayon d'action étaient connus; il en allait de même pour les avions et les troupes d'occupation.

Dès lors, certains furent convaincus que les mathématiques seraient «l'avenir de l'homme», même dans des domaines échappant à toute rationalité, tant il est vrai que l'homo oeconomicus, pour prendre cet exemple, n'a jamais existé et n'existera jamais.

Durant les années soixante / septante, la mode fut à la recherche opérationnelle qui allait résoudre tous les problèmes de gestion d'entreprise. Le professeur Kaufmann à Grenoble, le professeur Lara à Lausanne, annonçaient, avec bien d'autres, les lendemains qui chantent.

Les échecs furent retentissants, à l'exemple suisse de la construction de l'immense entrepôt centralisé pour les produits du groupe Nestlé Suisse, construit à Spreitenbach sur la base de cette théorie, et dont l'exploitation rationnelle ne fut jamais concrétisée. Lors de la fusion Ciba-Geigy, le nouveau groupe se trouva doté de deux parcs informatiques incompatibles. L'un d'eux fut entièrement consacré à des études de gestion d'entreprise par la recherche opérationnelle sous la conduite du regretté professeur Simon-Pierre Jacot, lui-même détenteur d'un doctorat obtenu sous l'autorité du professeur Kaufmann déjà cité. En dépit des moyens mis en œuvre, et du temps consacré, aucun résultat tangible ne fut obtenu.

Les années septante / huitante ont vu un engouement pour l'économétrie. Une production extraordinaire de modèles économétriques a vu le jour dans le cadre de recherches visant le plus souvent des collectivités publiques. Leurs principales caractéristiques furent de

prouver leur pertinence dans l'analyse du passé (introduite dans le modèle) et leur impuissance à prévoir les évolutions, même majeures, passé une ou deux années.

Vint ensuite l'avènement des méthodes quantitatives, dans des domaines sans cesse plus étroits et spécialisés. Cette approche est pratique car elle permet de diminuer sans cesse, et dangereusement, le nombre de variables prises en compte, aucune approche mathématique ne permettant de traiter les milliers de paramètres influençant simultanément l'économie.

Vouloir traiter la finance comme une branche séparée de l'économie, c'était l'assurance de se précipiter à coup sûr contre un mur, ainsi que le démontrent les faits actuels. En 1990 déjà, un collègue rentrant de New York me disait qu'au Stock Exchange, le court terme était de quelques secondes. L'ensemble des protagonistes de cette fuite en avant a oublié le sens de l'un des seuls slogans de mai 68 qui me reste à l'esprit: «La spécialisation est la mère de toutes les solitudes», mais j'ajoute de toutes les facilités et filouteries; car il est aisé d'épater la galerie lorsque plus personne ne comprend vos propos, ainsi que l'ont abondamment prouvé le canadien McLuhan et tous les rédacteurs de notices d'utilisation d'appareils informatiques.

Préfacé par Henri Guillemin, Henri Hartung (fondateur et directeur de l'institut des sciences et techniques humaines) publiait en 1970 un ouvrage intitulé Ces princes du management (éd. Fayard), dans lequel il fustigeait les recettes qui commençaient à voir le jour en matière de direction d'entreprises comme de collectivités publiques. Le physicien Fritjof Capra publiait environ quinze ans plus tard Le temps du changement (titre français, éd. du Rocher), qui allait dans le même sens, mais insistait surtout sur le caractère systémique, donc interactif, des problèmes de société, problèmes économiques inclus. Ce deuxième ouvrage me paraît avoir eu plus d'écho que le premier cité, car il semble que les chimistes, physiciens, médecins, biologistes, etc. ont entendu la voix d'un de leurs pairs, ont intégré la nécessité du partage de leurs connaissances, et peut-être de la réhabilitation du bon sens (quelle horrible hypothèse!).

Il serait bon que cette façon d'aborder les problèmes économiques vienne à l'esprit des professeurs de HEC ou autres enseignants de l'économie, du social, de la politique... et de l'enseignement!

En conclusion, l'utilisation de méthodes issues des mathématiques et plus spécialement des statistiques, par des domaines d'études dans lesquels rien n'est reproductible dans des conditions fixées, ne leur donne aucune légitimité à se prétendre scientifiques... donc, car c'est le cas, à tromper l'opinion publique.

Le libéralisme est mort depuis longtemps et ne peut donc être en échec. Il reste à le réhabiliter.

* * *

Nous avons cité l'essentiel du développement de M. Baudraz à cause de son intérêt, mais nous ne lui répondrons que sur son introduction et sa conclusion. Il est vrai qu'il ne faut pas attribuer à une doctrine – en l'occurrence le libéralisme – les erreurs et les dérives qui s'en réclament – en l'occurrence la réduction progressive de l'activité économique à ses composantes quantifiables, financières d'abord, puis mathématiques. Il n'en demeure pas moins que le libéralisme

pèche dès l'origine par un déséquilibre structurel dont l'évolution que M. Baudraz décrit si bien est l'évolution normale et prévisible depuis ses premiers balbutiements.

Ce déséquilibre est dû au fait que la pensée libérale s'organise tout entière autour de l'individu. Elle lui donne une place première dans son rapport à la vérité, qu'elle soit théologique, philosophique, morale ou politique. Le penseur libéral rejette les dogmes au nom de sa foi vivante. Il prône l'«éthique de la responsabilité» et refuse de se plier à un corps systématique de règles définissant les comportements bons et mauvais. En politique, il pose la primauté de l'intérêt individuel sur l'intérêt général. En économie, il prône la liberté d'entreprise dans le cadre de la concurrence de tous contre tous, l'Etat bornant son intervention à maintenir l'ordre dans les rues. Ce centrage sur l'individu ne dispose pas à la solidarité communautaire.

Historiquement, le libéralisme est né dans le milieu protestant, dont il a repris ces deux convictions que la prospérité est une marque de la bénédiction divine et que ce gain béni doit être proportionnel au travail et au mérite. L'éthique que l'on lie traditionnellement au libéralisme apparaît non comme intrinsèque à cette doctrine, mais comme un élément surajouté lié au milieu historique qui l'a engendré. Cette morale qui fut la règle dans des époques plus anciennes a disparu au fur et à mesure que le protestantisme se diluait dans la modernité démocratique et qu'il intégrait la pensée collectiviste. Elle survit de nos jours chez quelques personnes remarquables.

Dans son désir de réhabiliter le libéralisme, M. Baudraz rejoint M. Sarkozy qui propose de «refonder» le capitalisme. On remarquera que cette refondation passe dans l'esprit du président français par un renforcement de la mondialisation politique. C'est la position que défend également un autre de nos contradicteurs, M. Laurent Rebaut, dont nous citons deux passages:

Le problème que nous avons avec l'économie mondialisée et dérégulée, c'est en effet qu'elle laisse champ libre à des individus dépourvus de tout sens de leur responsabilité sociale, guidés par une morale simpliste selon laquelle ils font juste quand ils gagnent de l'argent, et qu'aucune institution n'est en mesure de sanctionner ces individus en temps utile.

Votre référence à la communauté nationale pour établir et faire respecter les règles capables de préserver le bien

commun est hélas insuffisante. Vous le savez bien: sans le commerce international, la Suisse serait un pays pauvre. Nous avons bel et bien besoin d'un ordre mondial encadré par des institutions internationales capables de faire respecter le droit international aux quatre coins de la planète. Je me réjouis de ce que la Suisse puisse aujourd'hui faire entendre sa voix à l'ONU ou au FMI, et j'espère qu'elle puisse bientôt participer aux décisions de l'Union européenne.

(...) Après l'échec rédhitoire du collectivisme à la mode soviétique, et l'impasse désormais manifeste à laquelle conduit le «néolibéralisme», nous devons en effet conclure que la morale ordinaire ne suffit pas, et qu'il faut mettre en place un cadre institutionnel assez fort pour décourager les aventuriers téméraires et cupides que vous dénoncez. Si la Suisse montrait l'exemple, je dirais tant mieux, mais vous savez comme moi que si la Suisse prenait seule des initiatives limitant la liberté de ses entrepreneurs, les concurrents étrangers des entreprises suisses en seraient ravis. C'est bien d'une réglementation et d'une autorité mondiales que nous avons besoin.

L'un des éléments invariables de la position de la Ligue vaudoise est qu'au pouvoir politique doit correspondre une communauté humaine réelle, structurée non seulement par le droit, mais aussi par les mœurs. Les mœurs humanisent le pouvoir, en inspirent les formes concrètes et le contiennent dans des limites supportables pour les personnes. A ce défaut, les institutions sont indifférentes, voire étrangères à la population, elles ne reconnaissent aucune limite à leur pouvoir et conduisent inévitablement à la dictature bureaucratique.

C'est ce qui explique que nous éprouvions toujours une crainte face au pouvoir fédéral, partiellement contenu grâce à la démocratie directe. Nous craignons davantage encore le pouvoir européen, noyé dans une infinité de détails et dépourvu de vision d'ensemble. Et nous craignons par-dessus tout ce pouvoir mondial dont les refondateurs du libéralisme attendent monts et merveilles.

La référence à la communauté nationale n'est sans doute pas la panacée, rongée qu'elle est depuis longtemps, tant par le libéralisme cosmopolite que par le socialisme internationaliste. Cela n'empêche pas que ce soit la seule entité politique qui conserve encore une certaine réalité communautaire. C'est elle qu'il faut réhabiliter et refonder.

D.

Le Coin du Ronchon

Vivent les riches!

Vexés de n'avoir pu obtenir le pape qu'ils souhaitaient il y a trois ans, nos journalistes se consolent en choisissant aujourd'hui le prochain président des Etats-Unis d'Amérique. Démocrate, forcément, parce que c'est ce qu'il y a de plus à gauche. Et «de couleur» si possible car nos journalistes, presque tous blancs, font un petit complexe sur cette question. Aussi étonnant que cela puisse paraître à notre époque, le critère racial semble en effet devenu prépondérant lors de toute élection.

Les médias, y compris ceux du service public financés par des redevances obligatoires, appellent donc à voter pour le dénommé Barack Obama. On nous brandit partout son nom et sa photo. Chaque jour, on nous explique qu'il va gagner parce qu'il est le meilleur, parce qu'il est le plus intelligent, parce qu'il est

le plus jeune, le plus beau et le plus gentil. Et aussi parce qu'il est le plus riche et qu'il a reçu le plus d'argent pour sa campagne. Il aurait récolté 150 millions de dollars durant le seul mois de septembre; c'est beaucoup plus que son concurrent républicain et cela prouve à quel point les gens l'aiment. Lundi soir, le présentateur du téléjournal de la Télévision Socialiste Romande ne se tenait plus de joie en annonçant ce succès. Lorsqu'on est le chou-chou des médias, avoir davantage d'argent que les autres est un signe de réussite, de talent, de persévérance, peut-être même de générosité.

Cher Monsieur Ospel, vous voyez ce qu'il vous reste à faire: apportez votre soutien à la candidature de Barack Obama et vos péchés vous seront pardonnés!

LE RONCHON